

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mars 2025 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (RCA24-27001), afin de se conformer aux paramètres de la plateforme Agir pour les permis de café-terrasse (RCA25-27001).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 10<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2025.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**